

ÉLEVAGE / Au printemps 2023, le lycée de Mirande a utilisé sa herse étrille équipée d'un semoir pour introduire des légumineuses dans une prairie dégradée. Retour sur cette expérience réussie.

Sur-semis de prairie : une expérience réussie au lycée de Mirande

Une présence significative (au moins 20 %) de légumineuses dans une prairie a de nombreux avantages : augmentation de la valeur nutritive de l'herbe et des quantités consommées par les animaux, pousse estivale souvent meilleure que celle des graminées, enrichissement du sol en azote via la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique, d'où une meilleure productivité quand il n'y a pas ou peu de fertilisation azotée...

Quand elles sont absentes de la prairie, présentes en trop faible quantité ou mal réparties, le sur-semis peut être une solution pour essayer d'en introduire sans re-semer complètement la prairie.

Pratiques pour maximiser ses chances de réussite

La réussite est aléatoire et très dépendante de la pluviométrie après le semis, mais respecter les recommandations

suyvantes permet de mettre toutes les chances de son côté :

✓ avoir **suffisamment de sol nu** : au moins 10 %

✓ sursemer sur un **couvert suffisamment ras** (5 cm), après une fauche, un broyage ou pâturage très ras pour freiner le redémarrage de la flore en place.

✓ créer de la terre fine et si besoin agrandir les vides existants par **un ou plusieurs passages de herse** ou autre outil.

✓ semer des **espèces suffisamment vigoureuses** à l'implantation :

- **pour la pâture** : ray-grass anglais (RGA), ray-grass hybride (RGH) type anglais, trèfle blanc ou trèfle hybride, sainfoin type simple ;
- **pour la fauche** : RGH, festulolium, trèfle violet, trèfle hybride ou sainfoin type double. Les espèces annuelles (RGI, avoine, trèfles incarnat, d'Alexandrie ou de Perse... sont encore plus aptes à s'implanter en sur-semis, mais



Les différentes espèces de trèfles semées le 9 juin 2023.

pour une pérennité limitée à 1 an.

✓ **bien rappuyer** après le semis par un passage de rouleau,

ou laisser des animaux pâturer la parcelle pendant quelques jours. Il faudra ensuite faucher ou faire pâturer la parcelle en-

viron 1 mois après le sur-semis pour maintenir le couvert ras et faire entrer la lumière jusqu'aux jeunes plantules.

Un essai au lycée de Mirande

La Chambre d'agriculture du Gers a testé cette technique au printemps 2023, en collaboration avec le lycée agricole de Mirande. Le lycée disposait d'une parcelle adaptée :

- forte proportion de sol nu,
- absence de légumineuses sur une grande partie de la parcelle (pas de trèfle, présence de Minette dans certaines zones)
- exploitation en pâturage, ce qui permettait de maintenir un accès à la lumière pour les jeunes plantules.

Autre atout : la présence sur l'exploitation d'un outil adapté, une herse étrille équipée d'un semoir.

Cet outil est utilisé pour le désherbage mécanique des cultures suite au passage en bio, et a été acheté avec l'option « semoir » pour pouvoir semer les prairies.

Le sur-semis a été réalisé le 8 mars 2023. Le couvert végétal n'était pas très ras, mais c'était compensé par une pro-

portion de sol nu très importante (25 % en moyenne).

3 mélanges différents ont été semés. Ils comportaient 8 kg/ha de trèfles pérennes (4-5 kg de trèfle blanc et 3-4 kg de trèfle violet), avec 3 kg de chicorée ou 4 kg de plantain ou 12 kg de graminées (ray-grass anglais et hybride). 2 des mélanges avaient aussi 3 kg de trèfles annuels (incarnat, de Perse...).

Les pluies enregistrées dès le lendemain du semis n'ont pas permis de faire un roulage. Mais avec 46 mm dans la semaine suivante et des pluies régulières jusqu'à début juillet, les conditions météo ont été favorables à l'implantation des espèces sur-semées : le 9 juin nous avons ainsi observé la présence de plantules de trèfles dans 95% des points d'observation, mais pratiquement pas de chicorée, plantain ou ray-grass.

Une nouvelle notation effectuée fin septembre a confirmé la bonne implantation des

trèfles, vus dans la quasi-totalité de points d'observation malgré 6 semaines sans pluie significative entre mi-juillet et fin août.

Au final, ce sur-semis réalisé en surface avec un griffage du sol a permis une bonne implantation des trèfles, grâce à plusieurs conditions et pratiques favorables : une surface de sol nu suffisante, un couvert maintenu pas trop haut après semis grâce au pâturage et assez de pluie. Avec ces conditions favorables, une quantité de 8-10 kg/ha de trèfles blanc et violet semble suffisante, pour un coût de 60 à 90 €/ha de semences, auquel il faut ajouter 8-9 €/ha pour le matériel (GNR, entretien et réparations...).

Fin décembre, la fréquence d'observation des trèfles était un peu plus faible (80 %) mais satisfaisante, d'autant plus que le trèfle blanc devrait pouvoir se développer grâce à ses stolons. A suivre en 2024...



Etat de la parcelle le jour du sur-semis : une forte proportion de sol nu.

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, François Ratier. Renseignements auprès du Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 19).

Pour en savoir plus : Téléchargez la fiche « La technique du sur-semis en Occitanie » sur notre site internet www.gers.chambre-agriculture.fr, rubrique Productions & techniques > Elevage > Fourrages

